



VILLE DE ROCHE LA MOLIÈRE

PROJET EDUCATIF

SECTEURS ENFANCE JEUNESSE 4 – 17 ANS

PREAMBULE

La ville de Roche la Molière compte 6 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires et un collège. Chaque quartier dispose d'un groupe scolaire maternelle et primaire (à l'exception de la Piotière où il n'y a qu'une école maternelle). Le collège est situé dans le quartier de la Varenne. A ce jour la collectivité soutient avec l'aide de la C.A.F et du Conseil Général, de nombreux équipements dont une crèche, un relais d'assistantes maternelles, un dispositif d'accueil périscolaire, un espace multimédias, un jardin d'enfants, et enfin un centre de loisirs enfants et jeunes, (confié par une convention avec la fédération Léo-Lagrange jusqu'au 30-06-2010) un centre musical, lieu d'initiation et de pratiques collectives. Une association « L'Espace Culturel du Château » gère le Ludobus intercommunal, la ludothèque, les animations en PMI, les animations culturelles en direction des scolaires, et en partenariat avec le pôle culturel intercommunal. Des ateliers d'alphabétisation et de nombreuses activités liées aux loisirs des 13-17 ans (ateliers danses urbaines) ont également lieu.

1 - Les axes de développement pour une meilleure prise en charge des secteurs Enfance Jeunesse

Au cours des années 2007-2008, la politique de développement du territoire a été marquée par une nouvelle vague de construction de logements. Elle a conduit l'équipe municipale dès 2009 à réfléchir à la question d'accueil des 0-3 ans dans les cinq prochaines années. Cette réflexion prend en compte la déscolarisation des 2/3 ans. Outre les actions gérées en direct par la collectivité, un soutien important est apporté aux Offices Municipaux des Sports, de la Culture et de l'Environnement pour animer et

proposer des actions en direction des enfants et des jeunes de la commune, avec des opérations type Sports-Loisirs. L'accueil et le soutien de projets « jeunes » dans les quartiers sont également un objectif de la collectivité. Un effort particulier sera également réalisé ces prochaines années autour de la parentalité et du lien social au cœur des quartiers.

Les dynamiques inter générationnelles se développent, ainsi que des opérations liées à la prévention de la délinquance. La ville de Roche la Molière était jusqu'à présent peu concernée par des actes d'incivilité ou de délinquance. Malheureusement une montée en puissance d'actes délictueux est constatée depuis ces dernières années, sur l'ensemble de la commune. Toutefois cela reste incomparable à la situation des grandes agglomérations et quartiers populaires de l'hexagone. Il ne s'agit pas de faire face à des actes comme ceux que l'on recense sur le plan national mais quelques signes laissent à penser qu'il est urgent de mettre en œuvre des actions de prévention pour faire face à de tels comportements. Pour l'équipe municipale, il apparaît pertinent de proposer aux jeunes des outils et des moyens de participer à la construction, et l'utilisation de leur temps libre, et, par la même de lutter contre les incivilités. Effectivement, des noyaux de jeunes gens désœuvrés apparaissent çà et là au pied d'immeubles et dans les rues du centre ville. Sortis trop tôt du système scolaire, ils sont en recherche d'emploi ou errent sans autre but que de trouver une occupation. Il est nécessaire de trouver des alternatives. Tout cela amène les élus à réfléchir à un projet adapté à cette problématique et à développer une politique jeunesse visant à proposer des actions.

Parallèlement et dans la perspective de développement d'une politique de prévention spécifique, la municipalité a planifié pour le premier semestre 2010 la mise en place d'un CLS (contrat local de sécurité) « nouvelle génération ». Ce contrat signé avec les services de l'Etat intègrera les dimensions de prévention, éducation et sécurité, et sera centré sur les publics jeunes adolescents et enfants. Il débouchera sur la définition d'objectifs stratégiques et d'un plan d'actions pour les années à venir.

2 / OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DES ACCUEILS

2-1 -Statut et vocation des secteurs Enfance Jeunesse

C'est dans cette dynamique que les élus ont décidé de créer des secteurs Enfance Jeunesse, coordonnés par le D.G.S en lien avec les cadres chargés des ressources humaines, des finances et de la logistique technique. Ce service public est l'expression matérielle de la volonté politique de la collectivité territoriale.

Ces trois secteurs autonomes enfance (accueil loisirs), jeunesse (accueil jeunes), périscolaire reprendront les activités qui avaient été confiées par un contrat de prestations de services à l'établissement Régionale Léo Lagrange. Ce dernier s'achève le 30 juin 2010.

La commune bénéficie depuis de nombreuses années du concours de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des contrats enfance jeunesse. Depuis la signature du projet social de territoire le 24 avril 2009, différentes contractualisations ont été réalisées avec les services de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance et des opérations « Ville Vie Vacances ». Le contrat enfance jeunesse se poursuit jusqu'en décembre 2010 avec un plan d'actions communal, qui va faire l'objet d'un renouvellement jusqu'en 2014.

Les 3 secteurs autonomes se répartissent ainsi :

- Un secteur accueil-loisirs 4-12 ans ouvert les mercredis, les petites et grandes vacances.
- Un secteur accueil jeunes prévention 13-17 ans le mercredi, les petites et grandes vacances et en semaine
- Un secteur péri scolaire (matin, midi et soir)

Ces secteurs sont amenés à travailler ensemble pour des journées ponctuelles voir participer à des évènements communaux (fête du mardi gras, fête du 14 juillet,...) qui compléteront le projet afin de favoriser la convivialité autour d'activités plus formelles. Ils veilleront également en fonction des âges à établir des passerelles, pour une réelle continuité dans la prise en charge des publics concernés.

La vocation première des accueils (enfance, jeunes et périscolaire) est de proposer des actions éducatives parallèles et complémentaires de l'école et de la famille. Ces accueils viennent aussi en aide aux familles dans le cadre de leur vie professionnelle et sociale.

Ces secteurs accueillent prioritairement des enfants et des jeunes de la commune de Roche la Molière. Ceux des communes voisines seront accueillis en fonction des places disponibles. Une étude spécifique des demandes sera faite pour le personnel salarié dans les entreprises implantées sur le territoire communal. Cette mesure est déjà en place dans le cadre de l'accueil à la maison de la petite enfance (crèche, halte garderie et jardins d'enfants).

Ces « accueils loisirs enfants » et « adolescents » sont des lieux propices à la mixité sociale et à l'échange.

2.2 - Objectifs éducatifs des entités

Les différentes entités structurent leurs programmes d'actions à partir d'un projet pédagogique spécifique à chacune d'entre elles.

L'objectif principal est l'apprentissage de la citoyenneté par l'intermédiaire d'activités ludiques. Il s'agit

- de favoriser l'égalité des chances de chaque enfant
- de valoriser les échanges entre eux.
- de contribuer à ce que ces futurs adultes s'intègrent dans la vie de la cité. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté, c'est favoriser le développement de chaque enfant, à différents niveaux.

2.2.1 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

- **Dans son rapport à lui-même** : sa personnalité, l'estime de lui-même, la confiance en soi, l'esprit critique, le corps, son positionnement dans le temps, l'espace, ses rythmes chrono biologiques, le niveau d'autonomie, etc...
- **Dans son rapport aux autres** : toute vie en société organisée suppose des règles formelles. L'enfant doit acquérir des repères sur ces règles de la vie en collectivité. Des repères sur des notions essentielles à son développement telles que le bien et le mal, le respect de soi et des autres, la solidarité, les droits et les devoirs.
- **Dans son rapport à l'environnement local** : dans son quartier, sa commune, il y a des structures publiques locales ouvertes à chacun. En apprenant à les connaître, à les fréquenter, l'enfant pourra appréhender son environnement et faire des choix parmi les possibilités offertes. La vie associative à Roche la Molière est riche et diversifiée. Chacun pourra y trouver sa place.
- **Dans son rapport à l'extérieur** : la commune de Roche la Molière est constituée de quartiers « autonomes ». C'est une richesse pour la « vie sociale de quartier » mais peut aussi être parfois source d'enfermement. C'est pourquoi nous voulons soutenir le fait que la ville est une entité et favoriser les échanges inter quartiers, de même que les sorties vers l'extérieur avec le concours des réseaux départementaux (via les propositions du Conseil Général par exemple) qui seront également parties prenantes du projet pédagogique.

Ces différents niveaux applicables à chacune des entités nous semblent indispensables à la structuration d'une politique enfance jeunesse durable à l'échelle communale.

2.2.2 – DECOUVRIR DES PRATIQUES VARIEES

Une attention particulière sera portée à la proposition de pratiques variées, sportives, culturelles, artistiques en lien avec l'environnement, mais aussi les découvertes scientifiques et techniques. Les propositions passent aussi par l'apprentissage et l'expérimentation de la vie démocratique, les rencontres intergénérationnelles ou encore la participation active à la mise en place de projets

qui pourraient avoir une résonance communale et permettre une reconnaissance de la place de l'enfant et de l'adolescent dans la vie de la Cité.

2.2.3 – DONNER DU SENS AUX ACTIVITES

Les activités sont mises en place pour permettre la construction et l'épanouissement de la personnalité des mineurs. Elles se déroulent avec un esprit ludique c'est-à-dire dans l'enthousiasme qui offre l'occasion de donner le meilleur de soi.

Elles sont porteuses de sens, de messages dans les temps « libres » comme dans les temps « dirigés ».

L'esprit de « compétition » dans la mesure où l'on crée une émulsion collective peut être utilisé. Il devra toujours se mettre en place avec un « code moral ».

Les transitions devront être travaillées entre les groupes d'âges et les entités pour préparer les enfants aux différents modes d'accueils.

Sans effacer sa personnalité, chaque individu doit pouvoir trouver sa place dans la collectivité.

L'approche pédagogique d'une éducation active et participative exige que les adultes soient irréprochables dans leur propre comportement et leurs fonctions.

Les deux principes que sont l'hygiène et la sécurité des enfants doivent bien évidemment être intégrés dans le projet. C'est pourquoi, les enfants seront également mis en situation, accompagnés et encadrés, pour faire vivre les règles qui garantissent leur hygiène et leur sécurité, afin qu'ils les comprennent et les appliquent. Les adultes doivent établir une relation de confiance avec l'enfant et l'adolescent qui leur permette de s'exprimer sur le sujet.

Toutefois, si l'approche éducative dans ces deux domaines est importante, ce sont bien les adultes qui en sont les seuls garants.

Les enfants et adolescents qui sont inscrits, le sont dans un cadre de loisirs. La qualité des activités proposées, le jeu lui-même, sont les garants de l'épanouissement des participants et de la réussite du projet.

3 - MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Ce service de proximité repose sur 3 piliers :

- La relation avec les familles
- La relation avec les enfants et adolescents
- La relation avec l'environnement

3.1 – Relation avec les familles

La collectivité souhaite créer un véritable service de proximité en associant systématiquement les parents aux projets éducatifs qu'elle propose, à partir d'un comité des usagers par exemple.

Elle souhaite par là même que les différents secteurs ne soient pas seulement vus comme des modes de gardes.

Les familles sont informées, au moment de l'inscription, de cette démarche.

Confier des enfants à la journée, faire le choix d'un mini-camp, d'un accueil périscolaire au sein d'une telle structure est un choix important dans une vie familiale tant pour les parents que pour les enfants.

Ce choix doit être pris en compte au moment de l'accueil par les équipes pédagogiques. C'est pourquoi des moyens adéquats seront proposés au début de chaque période (vacances, et années scolaires) pour faciliter le rapprochement avec les équipes d'animation recrutées pour chaque entité. Cet axe de développement qu'est l'échange entre les parents et la collectivité organisatrice, par l'intermédiaire des équipes d'animation, doit être un des piliers du fonctionnement au quotidien.

Il permet de rester à l'écoute, de faire connaître le service proposé et doit favoriser son développement. Des outils pour permettre aux familles d'exprimer leur point de vue sur les accueils et les séjours seront mis en place.

3.2 –La relation avec les enfants et les adolescents

La collectivité organisatrice s'engage à fournir les moyens (humains, matériels environnementaux et financiers) pour assurer la sécurité morale et affective de l'enfant et de l'adolescent.

Les enfants et adolescents arrivant pour la 1^{ère} fois dans ces accueils feront l'objet d'une attention toute particulière, afin que l'intégration dans les activités proposées soit une réussite.

Les relations entre les différents membres des équipes d'animation et la mise en place d'un référent de groupe seront essentiels à ce succès.

La participation du public au regard des sujets qui le concerne directement dans l'organisation et la structuration des activités est importante.

C'est pour cela que chaque équipe d'animation devra intégrer cette concertation avec des moyens appropriés aux tranches d'âges, dans le cadre de la rédaction de son projet

pédagogique. Cette participation active s'inscrit dans une volonté politique de la collectivité pour une véritable éducation à la citoyenneté.

3.3 – La relation avec l'environnement

L'environnement naturel du site fournira le cadre nécessaire à ces activités.

En effet, les atouts environnementaux du territoire communal et plus spécialement le Parc de Grangeneuve dans lequel se déroule une grande partie des activités offre la possibilité de développer cette notion de proximité environnementale. Le site offre également la possibilité de proposer de nombreuses actions en lien avec la diversité des sites communaux, qu'ils soient miniers, agricoles ou encore l'espace naturel des étangs de l'Egotay, le parc municipal, le Château...etc. Les actions pourront également relever du domaine culturel à travers une médiathèque et une salle de spectacle. Le projet pédagogique et les programmes d'actions tiendront compte de ces sites.

Ces lieux sont autant d'atout pour cette relation à l'environnement.

La concertation évoquée précédemment avec les enfants doit pouvoir leur donner la possibilité d'appréhender cet environnement proche et de se situer en tant qu'acteurs.

Les actions passent bien sûr, par le respect du site mis à leur disposition, son maintien en bon état. Mais elle s'applique aussi à l'organisation quotidienne de la vie collective que constitue une journée de loisirs au centre, avec ses impératifs pour une véritable vie collective et harmonieuse respectueuse de la personnalité de chacun.

4 – MOYENS HUMAINS

4.1 – Organisation humaine

Chaque secteur est dirigé sur le terrain une équipe pédagogique de 2 agents diplômés ou brevetés en fonction de la réglementation et des activités (1).

Ce binôme propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation par tranche d'âge qui soutient, accompagne et encadre les enfants individuellement et collectivement.

Individuellement, parce que chaque enfant est unique, et collectivement, parce que les accueils de loisirs de jeunes et périscolaire sont des lieux où l'on partage des espaces de vie, des moyens, des compétences etc...

Les directeurs de secteurs s'appuient sur des adjoints de direction et sur des référents par tranche d'âge pour la réalisation des objectifs fixés par la commune qui, en résumé, consistent à mettre au service des enfants inscrits des lieux et équipements où ils peuvent vivre un temps de vacances ou d'activités périscolaires dans un cadre sécurisé.

1 – voir organigramme en annexe

4.2 – Tâche de chaque directeur

Chaque responsable des équipes pédagogiques doit notamment :

- Conseiller et soutenir son équipe techniquement, dans la préparation et le déroulement de ses activités
- Intervenir auprès des jeunes stagiaires ou des animateurs ayant peu d'expérience mais aussi des animateurs titulaires du Bafa ou autre diplôme.
- Travailler avec son équipe le projet pédagogique de l'unité : quels sont les moyens que va se donner l'équipe pour réaliser les intentions éducatives de la commune.
- Travailler des projets d'animations, les méthodes pour leur élaboration et leur bilan, en collaboration avec les animateurs.

Les projets préparés par les animateurs seront présentés par les référents, aux responsables pédagogiques et à leurs adjoints, validés ou retravaillés si besoin.

Les binômes de direction participent à l'évaluation des activités pour permettre leur évolution ou adaptation aux groupes d'enfants : la vocation première de l'animation est d'être au service de l'enfant.

Ils auront notamment la charge, plus particulièrement de :

- Veiller au respect de la réglementation dans la confiance et le contrôle.
- Veiller à ce que la gestion « des petits accidents » se fasse dans le respect de l'enfant.
- Assurer la gestion administrative du centre de loisirs : sur le terrain, vérification l'inscription de l'enfant (un enfant sans dossier ne doit pas être accueilli),
- Tenir la feuille de présence, gérer les plannings en collaboration avec son équipe et les parents. Ces tâches administratives ne doivent pas occuper plus de la moitié du temps, le directeur est aussi un animateur et doit connaître les enfants.
- Assurer les récapitulatifs de présences CAF, MSA, et autres.
- Les moyens matériels adéquats devront être mis en place.

4.3 – Missions et rôles des équipes d'animation

Elles sont recrutées par la municipalité. Elles sont composées conformément à la réglementation en vigueur. Le recrutement tient compte de leurs motivations et/ou

de leurs expériences. Des intervenants spécialisés peuvent se joindre aux équipes en fonction des activités mises en place.

Le personnel recruté participe aux réunions consacrées à l'établissement du projet pédagogique, ainsi qu'à la préparation des plannings d'activités et des bilans. Des réunions plus thématiques pourront être organisées en direction des personnels saisonniers par l'équipe permanente que la municipalité a mis en place. Cette dernière est garante du projet éducatif et chargée d'assurer une continuité sur l'ensemble des périodes de l'année.

Les animateurs doivent organiser et animer des séances d'animation dans le respect de la réglementation et des projets éducatifs et pédagogique qui en découlent.

Les animations doivent être travaillées pour mieux s'adapter aux groupes en respectant les consignes de l'équipe de direction.

Les animateurs sont en contact permanent avec les enfants. Ils doivent donc veiller à la portée de leurs actes et de leurs paroles en toutes circonstances et être attentifs à leur santé, sécurité, moralité et intégrité.

Ils doivent faire remonter à toute la hiérarchie (référents de groupes et direction) tous changements, comportements, propos notables inhabituels d'un enfant.

Dans la majorité des animations, le rôle de l'animateur est participatif : il joue, arbitre, fait jouer.

Il peut arriver que l'animateur laisse jouer, dans des temps précis ou sur des projets spécifiques. Son rôle est alors observateur, ou accompagnant.

L'enfant est au cœur de son travail.

5 – MOYENS MATERIEL

Le parc de Grangeneuve est une vaste propriété communale qui s'étend sur une superficie de 4.5 hectares sur lequel sont implantés :

- Une ancienne maison bourgeoise avec des salle d'activités, un réfectoire, des bureaux, une bibliothèque, un coin repos, une pharmacie et des sanitaires.
- Un bâtiment algéco composé de 4 salles et 2 sanitaires dont 1 pour handicapés.
- Un gymnase équipé d'un mur d'escalade intérieur, un dojo, deux cours de tennis, un terrain de football.
- Un magnifique parc agrémenté d'arbres centenaires
- Une piscine de 13m x 7m et une pataugeoire

- Des lieux de stockage, sanitaires extérieurs, 2 parkings, une maison de gardien, font également partie de cette propriété.

6 – FONCTIONNEMENT GLOBAL

6-1-Horaires : L'accueil de loisirs 4-12 ans et l'accueil jeunes ont des horaires différents. Ils sont étudiés afin d'offrir une amplitude large aux familles travaillant à l'extérieur.

Horaires : 4 – 12 ans mercredi : 8h15 – 17h45 avec inscription possible à la ½ journée matin ou après midi (avec ou sans repas pour ceux inscrits le matin)

4 – 12 ans	Horaires	Inscriptions
Petites vacances	8h15-17-45 en journée ou demi-journée	
Grandes vacances		

13-17 ans	Horaires	Inscriptions
Mercredi	15h – 18h	
Petites vacances	9h30-17h30 en journée ou demi-journée	
Grandes vacances		

Horaires de l'accueil périscolaire : pour répondre aux attentes des familles travaillant à l'extérieur de la commune, le service fonctionnera de 7h15 à 8h30 / de 11h30 à 13h30 (pendant le service de cantine scolaire) et de 17h30 à 18h30. En l'absence d'étude surveillée l'accueil périscolaire prend le relais dès 16h30.

6.2 – Vie quotidienne

- Pour les accueils de loisirs 4-12ans, les enfants sont accueillis dans le bâtiment principal au cœur du Parc de Grangeneuve. Ils sont répartis dans les salles par tranche d'âge, par activités et en petits groupes pour le confort de tous.

- Pour les accueils jeunes 13-17ans, les adolescents sont accueillis sur le site de l'école Cousteau en centre ville, ils utiliseront la salle de restauration scolaire pour le temps du déjeuner.
- Pour le périscolaire, l'accueil et les activités se déroulent sur chaque site : scolaire Pontin, Côte Durieux, Cousteau (centre ville) et Piotière.

Un règlement intérieur sera mis en place pour chaque secteur. Il sera remis aux familles avec les horaires des activités (voir horaires d'une journée type en annexe).

En fonction des activités, les horaires types pourront être modifiés. Toutes les modifications seront signalées aux familles au minimum la veille et par écrit.

Pour tenir compte de l'évolution des demandes du public, un accueil spécifique pour les 13-17 ans pourra être proposé, les mercredis et vacances scolaires dans le cadre du nouveau dispositif « accueil libre » mis en place en partenariat avec la direction départementale jeunesse et sport.

Cet « Accueil Libre » sera proposé à la journée, avec en alternance des temps d'activités plus ou moins courts et des temps d'échanges entre adolescents sous la responsabilité d'un animateur qui sera présent sur l'ensemble de la journée. Un agent municipal permanent sera plus spécialement responsable de type d'accueil. Il aura également la fonction de référent sur les lieux si besoin avec d'autres partenaires : services sociaux, mission locale jeunes etc...

6.3 – Modalités d'accueil

Pour tous les secteurs, les enfants sont accueillis si un dossier a été rempli au préalable aux permanences d'inscription (mairie ou Grangeneuve).

Les équipes des secteurs 4 -12 ans et 13- 17 ans, veilleront en fonction des tranches d'âges et des périodes (mercredis, petites et grandes vacances) à adapter les modalités d'accueil le matin, à midi et le soir. Dans l'élaboration des plannings d'activités une attention particulière sera portée sur les alternances entre jeux libres, jeux dirigés et temps de pause. Il en sera de même sur la nature des activités : sportives, manuelles, culturelles, environnementales, etc....

Les enfants participent à la vie collective : installations, rangements, nettoyages....

Les équipes d'animations, en fonction des secteurs et du type d'activité organiseront également leurs temps de pause sans que la sécurité des enfants ou des adolescents soit mise en défaut par un encadrement insuffisant.

Les enfants ou adolescents atteints de troubles de santé et de handicaps sont admis dans les 3 secteurs. Ces accueils se font au cas par cas après s'être assuré :

- Qu'il peut se faire dans les conditions de sécurité optimale pour l'enfant en termes de locaux et de personnel
- Qu'il peut se faire sans exposer les autres enfants
- Qu'il peut se faire en maintenant la cohésion de groupe pour aider à grandir avec sa particularité au milieu des siens
- Qu'il peut se faire sans oublier que les animateurs ne sont pas formés pour l'accueil des enfants atteints de trouble de la santé ou de handicap.

7 - COMMUNICATION

Les équipes permanentes en lien avec le service communication de la mairie réaliseront des plaquettes d'informations. Elles seront envoyées aux familles et déposées dans les lieux publics. Le magazine municipal « Vision » consacrera aussi des espaces pour faire connaître la vie des secteurs. Des articles dans les médias locaux viendront également compléter ces informations. Une attention particulière devra être portée à la communication écrite et orale en direction des familles au début de chaque période d'activités.

Chaque semaine, les programmes d'activités et les menus sont portés à la connaissance des familles.

8 – EVALUATION

Après chaque séjour, une évaluation sera réalisée en direction des enfants et des familles. Les comités consultatifs seront également un lieu d'évaluation et d'ajustement des actions.

Un outil de mesure de l'écart entre le projet éducatif et sa déclinaison sur le terrain pour chaque secteur sera mis en place afin de faire des ajustements dans un sens comme dans l'autre.

Un bilan par période concernant les aspects, ressources humaines, finances, fonctionnement et logistique technique sera remis par les équipes pédagogiques au directeur général des services et au maire.

Chaque année un bilan détaillé sera demandé aux 3 secteurs. Ces bilans seront intégrés dans le bilan annuel des services municipaux porté à connaissance du conseil municipal au moment du vote du compte administratif.

Le bilan annuel sera également présenté aux membres du comité de pilotage composé des chargés de mission de la CAF et de la M.S.A. du contrat Enfance Jeunesse et en présence des délégués départementaux de la cohésion sociale, de jeunesse et sports, et du service social et service PMI du Conseil Général.

Le personnel permanent sera reçu comme l'ensemble des agents municipaux en évaluation en fin d'année.

9 – LES PARTENAIRES

9.1 Les partenaires locaux

Les services publics locaux, bibliothèque, maison de la petite enfance, résidence de personnes âgées etc....sont susceptibles d'apporter leur concours en fonction des activités proposées.

Le milieu associatif, directement ou par l'intermédiaire des 3 offices sports, culture et environnement, sera également sollicité pour permettre aux participants de s'investir dans différentes disciplines. Il en est de même pour le Centre Musical et l'Espace Culturel du Château.

En fonction des thèmes abordés il pourra être fait appel aux commerçants, artisans et aux entreprises de la commune.

9.2 Les partenaires extérieurs

En fonction des tranches d'âges et des secteurs, un partenariat sera contractualisé avec l'opération été jeunes initiée par le Conseil Général de la Loire. Selon les thèmes abordés, différentes structures pourront être amenées à intervenir : Parc Naturel, Régional du Pilat, Communauté d'agglomération, Syndicat des Gorges de la Loire, Loire profession sport....

Enfin, la Direction de la Cohésion Sociale, l'Education nationale, la CAF, le Conseil Général et la Mutualité Sociale Agricole concourent également, en fonction de leurs compétences, au développement des activités mises en place par chacun des secteurs.

D'autres prestataires pourront être associés, notamment à partir des opérations « Ville Vie Vacances » qui se déclinent sur l'ensemble de l'année, et dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.